

Récapitulatif de la déclaration de l'index de l'égalité professionnelle femmes-hommes pour l'année 2025 au titre des données 2024

Informations déclarant

Nom Prénom SCHIMIZZI JEROME
Adresse email j.schimizzi@isaac-etoile.fr

Informations entreprise/UES

Structure Entreprise
Tranche effectifs De 251 à 999 inclus
Raison sociale ASS OGEC POITIERS NORD
Siren 490715695
Code NAF 85.31Z - Enseignement secondaire général
Adresse CHATEAU DU PORTEAU 62 RUE DU PORTEAU 86000
POITIERS

Informations calcul et période de référence

Année au titre de laquelle les indicateurs sont
calculés 2024
Date de fin de la période de référence 31/12/2024
Nombre de salariés pris en compte pour le calcul
des indicateurs 128

Indicateur relatif à l'écart de rémunération

Modalité de calcul Par catégorie socio-professionnelle
Résultat final en % 3.6
Population envers laquelle l'écart est favorable Hommes
Nombre de points obtenus 36

Indicateur relatif à l'écart de taux d'augmentations individuelles (hors promotions)

Résultat final en % 4.2
Population envers laquelle l'écart est favorable Hommes
Nombre de points obtenus 10

Indicateur relatif à l'écart de taux de promotions

Motif de non calculabilité Absence de promotions au cours de la période de référence

Indicateur relatif au % de salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité

Résultat final en % 100
Nombre de points obtenus 15

Indicateur relatif au nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations

Résultat en nombre de salariés du sexe sous-représenté 4
Sexe des salariés sur-représentés Hommes
Nombre de points obtenus 10

Index égalité professionnelle

Total de points obtenus 71
Nombre de points maximum pouvant être obtenus 85
Résultat final sur 100 points 84

Publication des résultats obtenus

Date de publication 09/05/2025
Site Internet de publication
<https://www.isaac-etoile.fr>

Objectifs de progression

Objectif Indicateur écart de rémunération

Se rapprocher plus étroitement des 40 points en réduisant l'écart de rémunération en faveur des femmes

Objectif Indicateur écart de taux d'augmentations individuelles (hors promotions)

Poursuivre la politique d'augmentations salariales individuelles afin de favoriser les revalorisations salariales pour chaque collaborateur en fonction de leur performance et de leur compétence, peu importe leur sexe, leur poste ou leur catégorie socioprofessionnelle

Date de publication des objectifs 09/05/2025

Récapitulatif de la déclaration de l'index de l'égalité professionnelle femmes-hommes pour l'année 2025 au titre des données 2024